



BURKINA FASO  
Unité-Progrès-Justice

## Des Conseillers

Objet : levée de la suspension des  
émissions d'expression directe

A

Madame la présidente du Conseil  
Supérieur de la Communication

**Madame la Présidente,**

Le Collège des Conseillers du Conseil Supérieur de la Communication, en sa 3<sup>ème</sup> session extraordinaire du 06 mai 2015, a pris la décision d'interdire pour trois mois les émissions interactives en direct. La décision qui a été publiée dès le lendemain a suscité des réactions beaucoup plus négatives que positives, aussi bien dans le milieu de la presse, de la société civile qu'au sein des populations et des politiques.

Réunis en session ordinaire, les 12, 13 et 15 mai, les conseillers ont obtenu après insistance face à votre réticence, l'inscription du point y relatif à l'ordre du jour.

Après les échanges qui ont suivis, les conseillers ont à l'unanimité, décidé de la levée de la mesure de suspension dès la fin de la session et de la poursuite des concertations en vue de la signature d'un cahier de charges avec les promoteurs.

Pour apaiser la tension qui continuait à monter et en attendant la rédaction de la décision, le collège a convenu, qu'un communiqué de presse soit publié avant la levée de suspension en fin de session. Ce qui fut fait.

BAS JB SK # & JPC

Au dernier jour de la session, le vendredi 15 mai 2015, sur votre insistance, le Conseil a concédé que la levée de la suspension intervienne le samedi 16 après les concertations avec les associations professionnelles et les promoteurs de médias.

Grande fut notre surprise de constater, dans le calendrier que vous avez arrêté et transmis le 21 mai, que la levée de la mesure de suspension et fixée au 30 mai, en même temps que la signature d'une charte des promoteurs et la prise d'une décision portant règlementations des émissions d'expression directes.

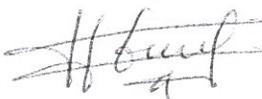
Nous constatons que cette démarche n'a pas été décidée en session du Collège et sommes surpris de ce nouveau délai imparti au processus de levée de la suspension.

Nous réaffirmons que la décision de levée de la suspension ne saurait être liée à la prise d'autres décisions (Charte avec les promoteurs, décision portant réglementation des EED...).

C'est pourquoi, nous nous désolidarisons de cette démarche et sollicitons qu'il vous plaise de prendre la décision de la levée de la suspension sans délai.

Ont signé les conseillers :

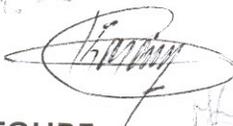
Bakary Alexandre SANOU



Joseph BONZI



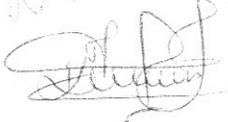
Sékou KARAMBIRI



Abibata KOULIDIATI/TOURE



Victoria OUEDRAOGO/KIBORA



D. Désiré COMBOÏGO



Ouagadougou, le 25 mai 2015

Ampliation :

Présidence du Faso